

MOTION : Renforcer et approfondir la démocratie par la création d'une « Conférence de citoyens tirés au sort ».

Les crises financières, économiques et politiques des dernières années ont jeté un certain discrédit sur les partis politiques et la gouvernance économique et d'experts qui imposent leur vision aux citoyens qui se sentent, eux, de moins en moins impliqués dans les décisions finales. Populisme, abstentionnisme sont les signes d'un affaiblissement de la responsabilisation citoyenne. Or il existe des solutions constructives : face à l'incompétence des élus à prendre des décisions conformes à « l'intérêt général, l'intérêt commun, qui transcende les intérêts particuliers », certains esprits rénovateurs de la pratique démocratique ont développé la notion de Convention ou Conférence de citoyens tirés au sort (CdC). La Constitution Suisse stipule que « l'activité de l'Etat doit répondre à un intérêt public et être proportionnée au but visé » (Art 5). Selon Jacques Testart, la CdC est un outil indispensable, le creuset pour le renouveau d'une démocratie usurpée. La Convention, formée de citoyens tirés au sort, donc libres de la pression des partis politiques, des lobbies ou des experts n'a pas pour objectif d'obtenir un « consensus » plus ou moins forcé mais d'indiquer, lors d'un choix politique ou législatif, la nature et le poids de différentes options possibles. De telles expériences ont eu lieu en Islande récemment, en France, et dans l'antique Athènes. L'information est ainsi complète et contradictoire : a-t-on vraiment besoin de ça ? Quelles sont les conséquences, les coûts à long terme, la durabilité ? Selon ce modèle, le citoyen de base, être banal, se retrouve, le temps d'un avis, transformé en citoyen responsable et capable de définir si un projet, un crédit, l'introduction d'une nouvelle technologie est conforme à l'intérêt commun ou au service d'intérêts particuliers. La position de bon sens de la population, avertie et informée, résulterait du travail des membres de cette Conférence. La perspective d'une fusion de Communes (avec estompement de la démocratie de proximité) augmente la nécessité démocratique d'une telle instance citoyenne.

L'UDC demande que soit constituée une telle Conférence (environ 10 personnes tirées au sort, volontaires, et disposant du temps et des moyens nécessaires à remplir leur mission), qui se réunirait, à la demande d'au moins 10 Conseillers de Ville, et qui aurait pour mission d'informer le Conseil, si un projet, crédit ou autre achat est bien conforme à l'intérêt commun, l'intérêt général. Ceci de manière consultative. Les Conseillers de Ville et la population bénéficieraient ainsi d'un avis éclairé et indépendant des groupes de pression, politiques, experts et lobbies.

Pour l'UDC Dominique Baettig

